



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

N° B07_07_2022_06 - Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux (annexe)
Annexe(s) :
- Budget prévisionnel Lezay

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	18	3	21	9

Pour : 21	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne - Site des Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, CACLIN Philippe, CHASSIN Julien, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, FOUCHE Patrice, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle

Etaient représentés :

BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), THELLIER Odile (pouvoir donné à COUSIN Sylvie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, HAYE Jean-Marie, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, POUVREAU Lise, ROUXEL Patricia, THIBAUT Evelyne

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux (annexe)

Annexe(s) :

- Budget prévisionnel Lezay

Le bureau communautaire en date du 3 mars 2022 a validé par délibération n° B 03_03_2022_02 l'Avant-Projet Définitif proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 046 982,00 € HT.

La consultation a été lancée le 21 avril 2022 pour des réponses avant le 20 mai 2022.

La revue des marchés du 30 juin a étudié les offres et propose au bureau :

- de classer les lots 6 et 7 infructueux car aucune offre n'a été réceptionnée dans les délais

- d'attribuer les marchés comme suit :

Lot n°	Désignation	Attributaire	Estimations HT	Montant offre HT
01	VRD Aménagements extérieurs	Eiffage route	921 482,00 €	763 626,42 €
02	Fondations - Gros œuvre	Contival	42 400,00 €	58 134,97 €
03	Isolation - Etanchéité	DME	9 200,00 €	9 156,80 €
04	Menuiseries extérieures alu - Serrurerie	Frères Concept	13 600,00 €	14 343,79 €
05	Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Plafonds	CSI Bâtiment	22 300,00 €	15 902,94 €
06	Carrelage - Faïences	INFRUCTUEUX	8 360,00 €	
07	Plomberie - Chauffage - VMC	INFRUCTUEUX	12 000,00 €	
08	Electricité - Courants faibles	EEAC	13 000,00 €	10 876,73 €
09	Peinture	Pierre Girard	4 640,00 €	3 293,90 €
TOTAL			1 046 982,00 €	875 335,55 €

Le résultat global (hors lots infructueux) pour ce marché de travaux est de 875 335,55 € HT.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 et plus particulièrement l'alinéa n° 1 relatif à « La préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est supérieur ou égal à 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ».

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DECLARER les lots 6 et 7 infructueux,
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les marchés de travaux conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET